

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION
RGCA13-10-0010

Avis public est donné que le règlement RGCA13-10-0010 autorisant un emprunt de 768 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 28 mai 2013

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement